



Françoise GROSSETÊTE (France - UMP)

Député européen du groupe du PPE-DE

Bruxelles, le 2 avril 2009

Communiqué de Presse

"Champs électromagnétiques: soyons vigilants!"

Suite à l'adoption en séance plénière du Parlement européen du rapport sur les préoccupations quant aux effets pour la santé des champs électromagnétiques, Françoise Grossetête souligne qu'il est nécessaire de prendre des mesures de prévention appropriées et proportionnées afin de mieux protéger le public et en particulier les enfants.

"Au regard de l'évolution de notre mode de vie et de la généralisation de l'utilisation des technologies sans fil (téléphones mobiles, Wifi pour l'accès à internet, antennes-relais), il est indispensable de garantir un haut niveau de protection des consommateurs, et des enfants en particulier, sans pour autant entraver le fonctionnement des réseaux de téléphonie mobile. Bien qu'aucune preuve scientifique ne permette de démontrer que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque pour la santé, cette hypothèse ne peut définitivement être exclue et il est donc pour cela nécessaire que cette question s'inscrive dans le cadre du principe de précaution"

Le Parlement européen appelle donc aujourd'hui les Etats membres à se doter d'un régime unique pour les autorisations relatives à l'installation d'antennes et de relais mais demande aussi à la Commission européenne et aux Etats de consacrer davantage de fonds à la recherche et au développement dans le but d'évaluer les éventuels effets négatifs à long terme des radiofréquences des téléphones portables.

Il est urgent d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'informations actualisées!"